

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1803 15 décembre 1949

n° 1803 15

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1949

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1949

Date du numéro
31 décembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1854 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries coloniales et les textes subséquents

Vu les besoins du service et sur la proposition du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nombre des inscriptions dans chaque grade et classe pouvant être faites au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte française des Somalis, pour l'année 1950, est fixé ainsi qu'il suit : — pour le grade de payeur hors classe : une inscription; — pour le grade de payeur de 1re classe : une inscription; — pour le grade de commis principal hors, classe : une inscription; — pour le grade de commis principal de 3e classe : une inscription. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.